Cornell University
ILR School

Cornell University ILR School
DigitalCommons@ILR

GLADNET Collection

Gladnet

9-2005

Le chômage des personnes handicapées - portrait statistique

ANPE

Follow this and additional works at: http://digitalcommons.ilr.cornell.edu/gladnetcollect
Thank you for downloading an article from DigitalCommons@ILR.
Support this valuable resource today!

This Article is brought to you for free and open access by the Gladnet at DigitalCommons@ILR. It has been accepted for inclusion in GLADNET Collection by an authorized administrator of DigitalCommons@ILR. For more information, please contact hlmdigital@cornell.edu.

Le chômage des personnes handicapées - portrait statistique

Abstract
Ce portrait statistique décrit les principales caractéristiques des demandes d'emploi des personnes handicapées avant l'application de la nouvelle loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Fin 2004, 7 demandeurs d'emploi sur 100 inscrits en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8 sont handicapés. Ainsi, près de 279 800 demandeurs d'emploi handicapés sont inscrits à l'ANPE fin décembre 2004. Ils ont, dans leur grande majorité, une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé de la COTOREP. Les demandeurs d'emploi handicapés sont, plus souvent que les autres publics, des hommes, plus âgés (plus de 40 ans). Ils ont un plus faible niveau de formation et une moindre qualification. Par rapport à 1996, la proportion d'hommes diminue régulièrement, la part des 40 ans ou plus est en forte hausse et leur niveau de formation est un peu plus élevé. La recherche d'un emploi à temps partiel est beaucoup plus fréquente pour les personnes handicapées que pour les autres publics. En revanche, les demandeurs d'emploi handicapés sont moins nombreux à exercer des activités réduites au cours de leur période de chômage. Près d'un quart des demandeurs d'emploi handicapés recherche un emploi dans la catégorie professionnelle des services aux personnes et à la collectivité et en particulier un emploi d'agent de gardiennage et d'entretien, métier comportant 42 % de personnes handicapées. Le chômage des personnes handicapées est plus long et plus récurrent que celui des autres demandeurs d'emploi. Les caractéristiques des demandes d'emploi des personnes handicapées présentent des disparités selon le type de handicap. Ainsi, par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi : ▪ les personnes dont le handicap est grave (catégorie C) sont plus fréquemment des hommes, plus jeunes (moins de 40 ans), moins qualifiés, ayant une ancienneté de chômage plus importante ; ▪ les titulaires d'une pension d'invalidité sont plus souvent des femmes. Ils ont la proportion la plus importante de plus de 50 ans et sont un peu plus qualifiés. Leur inscription est souvent consécutive à un licenciement (essentiellement autre qu'économique) ; ▪ les bénéficiaires d'une rente pour accident du travail sont, pour plus des trois-quart, des hommes, de plus de 50 ans, plus qualifiés, un peu moins touchés par le chômage de longue durée. Leur inscription est plutôt la conséquence d'un licenciement, économique ou autre. L'enquête trimestrielle auprès des sortants du chômage montre que les reprises d'emploi représentent près d'un tiers des sorties de 2004 pour les demandeurs d'emploi handicapés. Dans près d'un quart des cas, l'emploi a été retrouvé dans le cadre d'un contrat aidé.

Comments
French Language Document courtesy of CTNERHI

This article is available at DigitalCommons@ILR: http://digitalcommons.ilr.cornell.edu/gladnetcollect/492

l'Observatoire de l'ANPE

LES ESSENTIELS

LE CHÔMAGE DES PERSONNES HANDICAPÉES : portrait statistique

MÉTIERS
EMPLOI & ACTIVITÉ
PUBLICS
DOSSIERS DOCUMENTAIRES
ACTES

SEPTEMBRE 2005

anpe

SOMMAIRE

3 EN RÉSUMÉ

5 ÉVOLUTION DE LA DEMANDE D'EMPLOI HANDICAPÉE

9 QUI SONT LES DEMANDEURS D'EMPLOI HANDICAPÉS

9 Le handicap est dans près de 9 cas sur 10 reconnu par la COTOREP
10 Une population plus masculine
11 Une dégradation encore plus forte du chômage des handicapés les plus âgés
11 Un faible niveau de formation
12 Une moindre qualification

13 LES EMPLOIS ET MÉTIERS RECHERCHÉS

13 Une recherche d'emploi à temps partiel mais moins d'activités réduites
13 Le métier recherché

15 UN CHÔMAGE PLUS LONG ET PLUS RÉCURRENT

15 Un chômage de longue durée très massif
15 Inscription et récurrence
16 Suivi longitudinal de deux cohortes de demandeurs d'emploi

19 LES EMPLOIS RETROUVÉS À LA SORTIE DU CHÔMAGE

19 La sortie du chômage
19 L'emploi retrouvé : plus de contrats aidés et de travail à temps partiel

21 L'ACTION DE L'AGENCE ET DE SES PARTENAIRES

21 Les entretiens et actions
22 Les mises en relation sur les offres d'emploi
22 Les mesures pour l'emploi

23 LES DONNÉES

35 GLOSSAIRE

En **RÉSUMÉ**

Ce portrait statistique décrit les principales caractéristiques des demandes d'emploi des personnes handicapées avant l'application de la nouvelle loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Fin 2004, 7 demandeurs d'emploi sur 100 inscrits en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8 sont handicapés. Ainsi, près de 279 800 demandeurs d'emploi handicapés sont inscrits à l'ANPE fin décembre 2004. Ils ont, dans leur grande majorité, une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé de la COTOREP.

Les demandeurs d'emploi handicapés sont, plus souvent que les autres publics, des hommes, plus âgés (plus de 40 ans). Ils ont un plus faible niveau de formation et une moindre qualification.
Par rapport à 1996, la proportion d'hommes diminue régulièrement, la part des 40 ans ou plus est en forte hausse et leur niveau de formation est un peu plus élevé.

La recherche d'un emploi à temps partiel est beaucoup plus fréquente pour les personnes handicapées que pour les autres publics. En revanche, les demandeurs d'emploi handicapés sont moins nombreux à exercer des activités réduites au cours de leur période de chômage.

Près d'un quart des demandeurs d'emploi handicapés recherche un emploi dans la catégorie professionnelle des services aux personnes et à la collectivité et en particulier un emploi d'agent de gardiennage et d'entretien, métier comportant 42 % de personnes handicapées.

Le chômage des personnes handicapées est plus long et plus récurrent que celui des autres demandeurs d'emploi.

Les caractéristiques des demandes d'emploi des personnes handicapées présentent des disparités selon le type de handicap. Ainsi, par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi :

- les personnes dont le handicap est grave (catégorie C) sont plus fréquemment des hommes, plus jeunes (moins de 40 ans), moins qualifiés, ayant une ancienneté de chômage plus importante ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité sont plus souvent des femmes. Ils ont la proportion la plus importante de plus de 50 ans et sont un peu plus qualifiés. Leur inscription est souvent consécutive à un licenciement (essentiellement autre qu'économique) ;
- les bénéficiaires d'une rente pour accident du travail sont, pour plus des trois-quart, des hommes, de plus de 50 ans, plus qualifiés, un peu moins touchés par le chômage de longue durée. Leur inscription est plutôt la conséquence d'un licenciement, économique ou autre.

L'enquête trimestrielle auprès des sortants du chômage montre que les reprises d'emploi représentent près d'un tiers des sorties de 2004 pour les demandeurs d'emploi handicapés. Dans près d'un quart des cas, l'emploi a été retrouvé dans le cadre d'un contrat aidé.

Claudine SOUHAMI

Département Études, Évaluation et Statistiques

ÉVOLUTION de la demande d'emploi handicapée

Fin décembre 2004, 279 800 demandeurs d'emploi inscrits en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8 [cf. glossaire] sont handicapés. Le nombre de demandeurs d'emploi handicapés a augmenté de 6 % en 2004 (quatre points de plus que pour les autres publics).

7 demandeurs d'emploi sur 100 sont concernés par un handicap (au sens de la loi du 10 juillet 1987). Cette proportion n'est que légèrement supérieure à celle de décembre 2000 (+0,7 point) mais est en progression de 3 points par rapport à 1996.

Évolution de la demande d'emploi à fin décembre (indice base 100 en décembre 1996)

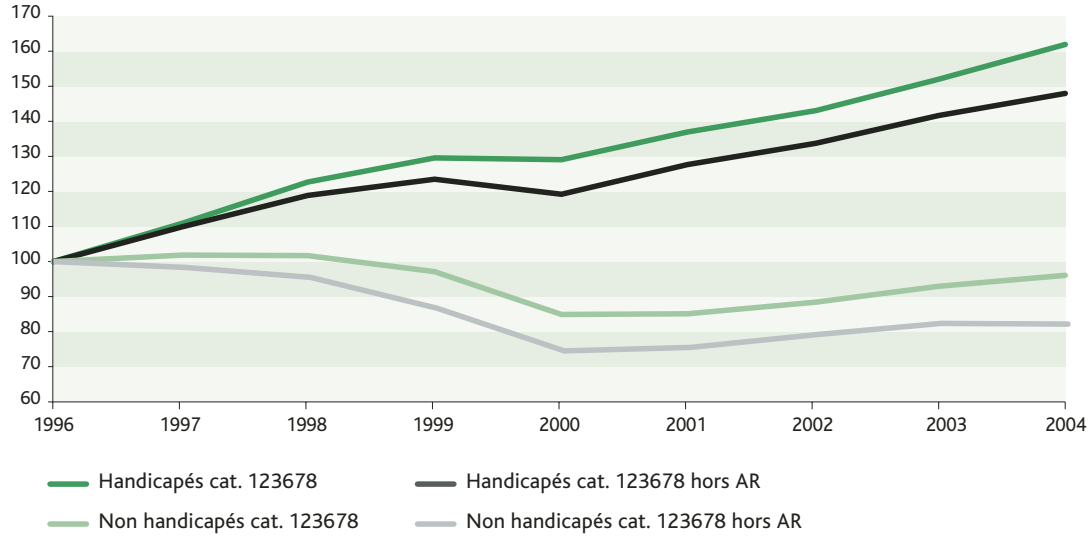

DEFM de décembre 1996 à 2004 - France métropolitaine
Source : ANPE/PERSEE

Sur moyenne période, on constate que la demande d'emploi des personnes handicapées évolue toujours plus défavorablement que celle des autres publics.

Cette catégorie n'a que très marginalement bénéficié de l'embellie de 1998 à 2000 et le retournement de conjoncture de 2001 s'est accompagné d'une dégradation de la situation, un peu plus marquée pour ce public.

L'OBLIGATION D'EMPLOI des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés

La loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 fixe à tout établissement d'au moins 20 salariés l'obligation d'emploi de personnes handicapées, mutilés de guerre et assimilés, dans la proportion de 6 % de l'effectif total. Les entreprises peuvent également s'acquitter de l'obligation d'emploi par le versement d'une contribution à l'AGEFIPH, la sous-traitance au profit des établissements de travail protégé ou par l'application d'un programme d'action en faveur des travailleurs handicapés établi par accord collectif.

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont (art. L. 323-3) :

1° Les travailleurs reconnus handicapés par la COTOREP.

2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre :
- du régime général de sécurité sociale ou
- de tout autre régime de protection sociale obligatoire.

3° Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre :
- du régime général de sécurité sociale ou
- de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou
- des dispositions régissant les agents publics,

à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain.

4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension militaire d'invalidité au titre du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

5° Les veuves de guerre non remariées titulaires d'une pension au titre du même code, dont le conjoint militaire ou assimilé est décédé des suites d'une blessure ou d'une maladie imputable à un service de guerre ou alors qu'il était en possession d'un droit à pension militaire d'invalidité d'un taux au moins égal à 85 %.

6° Les orphelins de guerre âgés de moins de 21 ans et les mères veuves non remariées ou les mères célibataires dont respectivement le père ou l'enfant, militaire ou assimilé est décédé des suites d'une blessure ou d'une maladie imputable à un service de guerre ou alors qu'il était en possession d'un droit à pension d'invalidité d'un taux au moins égal à 85 %.

7° Les veuves de guerre remariées ayant au moins un enfant à charge issu du mariage avec le militaire ou assimilé décédé, lorsque ces veuves ont obtenu ou auraient été en droit d'obtenir, avant leur remariage, une pension dans les conditions prévues au 5° ci-dessus.

8° Les femmes d'invalides internés pour aliénation mentale imputable à un service de guerre, si elles bénéficient de l'article L. 124 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.

Et à compter du 1er janvier 2006 [cf. encadré suivant] :

10° Les titulaires de la carte d'invalidité définie à l'article L. 241-3 du Code de l'action sociale et des familles.

11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA NOUVELLE LOI

(n° 2005-102 du 11 février 2005) en faveur des personnes handicapées

La loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » précise notamment la mise en place de mesures destinées à favoriser leur accès à la vie professionnelle. La plupart de ces nouvelles dispositions entreront en vigueur au 1er janvier 2006.

La loi maintient le principe de l'obligation d'emploi des personnes handicapées et le quota de 6 % dans les entreprises d'au moins 20 salariés ou le versement d'une contribution à l'AGEFIPH. Le dispositif de l'obligation d'emploi est réformé afin de le rendre plus incitatif à l'emploi direct de personnes handicapées (augmentation du plafond de la contribution à l'AGEFIPH). La loi crée un fonds pour l'insertion professionnelle dans la fonction publique, alimenté par la contribution des ministères, des collectivités territoriales et des hôpitaux publics ne respectant pas le quota de 6 % (jusque-là il n'y avait pas de sanction financière du non-respect de l'obligation d'emploi).

Deux nouvelles catégories de personnes handicapées deviennent bénéficiaires de l'obligation d'emploi : les titulaires de la carte d'invalidité et les titulaires de l'allocation adultes handicapés.

Pour la première fois, la loi introduit une définition du handicap :
- Constitue un handicap « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».
- Constitue un handicap au sens de l'obligation d'emploi les situations visées à l'article L 323-3 du code du travail.

La loi affirme le principe de non-discrimination dans l'emploi en raison du handicap, dont l'aménagement approprié des postes de travail destiné à permettre aux travailleurs handicapés d'accéder à un emploi ou de le conserver.

Les ateliers protégés seront transformés au 1er janvier 2006 en « entreprises adaptées » qui seront rapprochées des entreprises ordinaires.

Au 1er janvier 2006 seront ouvertes des maisons départementales des personnes handicapées qui serviront de guichet unique pour les personnes handicapées et leur famille.

Les Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) remplaceront les COTOREP [cf. encadré] et les Commissions Départementales de l'Education Spéciale pour les enfants et adolescents jusqu'à 20 ans (CDES) dans chaque département.

QUI SONT les demandeurs d'emploi handicapés

Le handicap est dans près de 9 cas sur 10 reconnu par la COTOREP

Plus de la moitié des demandeurs d'emploi handicapés ont un handicap de catégorie B (handicap modéré), 20 % un handicap de catégorie A (handicap léger) et 13 % un handicap de catégorie C (handicap grave).

Répartition des demandeurs d'emploi handicapés par catégorie de handicap

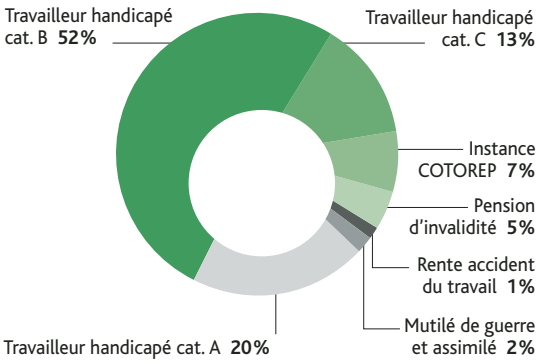

DEFM 1+2+3+6+7+8 de décembre 2004 - France métropolitaine
Source : ANPE/PERSEE

LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ de travailleur handicapé par la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP)

La demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) s'effectue auprès de la COTOREP (pour les plus de 20 ans) qui peut être saisie par la personne handicapée elle-même, ses parents ou son représentant légal.
Cette demande peut également être adressée par la DDASS, la DDTEFP, l'ANPE, l'organisme d'assurance maladie, l'organisme appelé à payer une allocation au titre du handicap ou par l'autorité responsable d'un établissement, centre ou service médical ou social.

La COTOREP, implantée dans chaque département, accorde ou non le statut de travailleur handicapé et procède au classement dans l'une des trois catégories suivantes :
- catégorie A : handicap léger ;
- catégorie B : handicap modéré ;
- catégorie C : handicap grave.

Le travailleur reconnu handicapé est libre de faire valoir ou non cette qualité et son classement.

En 2004, 325 000 demandes de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ont été déposées auprès des COTOREP. Celles-ci ont pris, cette année-là, 326 000 décisions de RQTH, 276 000 d'entre-elles étant favorables, ce qui représente 84 % d'accords.

Les 276 000 RQTH accordées se répartissent de la façon suivante : 19% en catégorie A, 55 % en catégorie B et 26 % en catégorie C[1].

1 Source : DREES, « L'activité des COTOREP en 2004 », Études et résultats à paraître.

Une population plus masculine

Les hommes restent majoritaires dans la demande d'emploi handicapée (58 % contre 46 % pour les autres publics) même si cette proportion diminue régulièrement (-7 points depuis 1996).
En 2004, le chômage des femmes handicapées a davantage augmenté que celui des hommes (respectivement +8 % et +4 %) alors que pour les personnes non handicapées, il n'y a pas de différence sensible.

C'est parmi les titulaires d'une rente pour accident du travail et les handicapés de catégorie C (handicap lourd) que la proportion d'hommes est la plus importante (respectivement 77 % et 64 %).

Les titulaires d'une pension d'invalidité et les handicapés de catégorie A (handicap léger) sont des publics plus féminins que la moyenne des handicapés (respectivement 50 % et 47 %, contre 42 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi handicapés).

Évolution de la part des hommes dans la DEFM

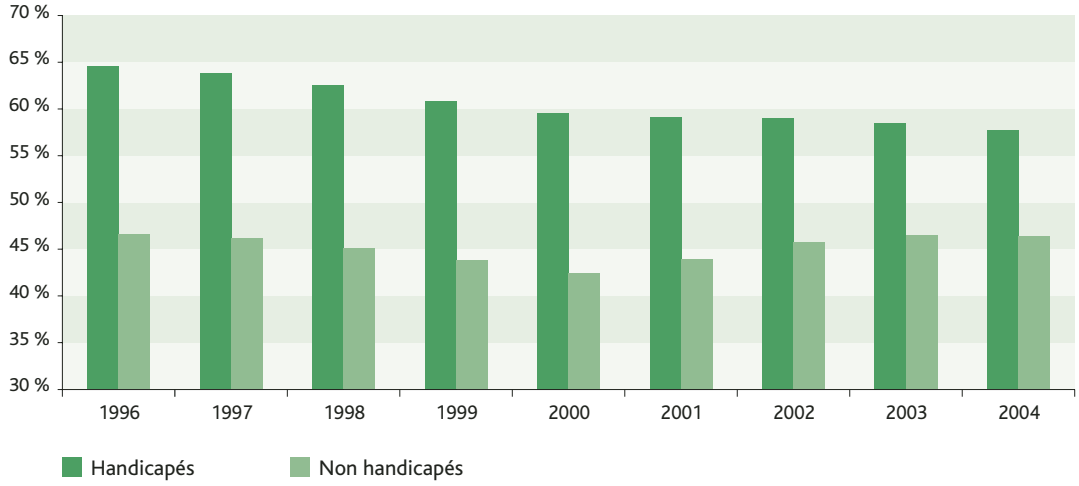

DEFM de décembre 1996 à 2004 - France métropolitaine
Source : ANPE/PERSEE

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi handicapés selon le sexe

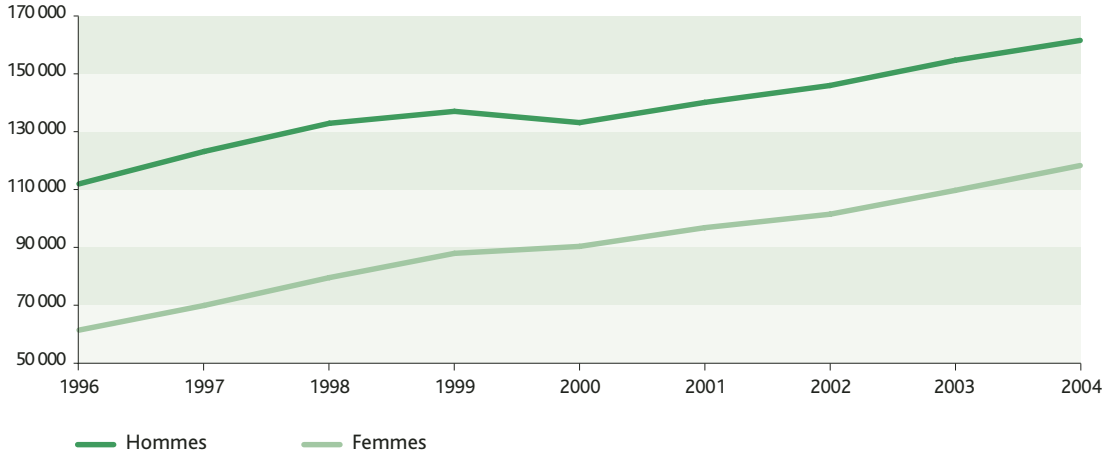

DEFM de décembre 1996 à 2004 - France métropolitaine
Source : ANPE/PERSEE

Une dégradation encore plus forte du chômage des handicapés les plus âgés

64 % des demandeurs d'emploi handicapés ont 40 ans ou plus (36 % pour les personnes non handicapées). Cette part est en forte hausse par rapport à 1996 (+11 points).

Si le chômage des handicapés de plus de 40 ans progresse de 7 % en 2004, celui des moins de 30 ans augmente plus faiblement (+3 %).

La proportion des 50 ans et plus est particulièrement élevée parmi les titulaires d'une pension d'invalidité ou d'une rente pour accident du travail (respectivement 25 et 17 points de plus que la moyenne des personnes handicapées).

Les handicapés de catégorie C sont plus jeunes que les autres publics handicapés, plus de la moitié d'entre eux ayant moins de 40 ans.

On enregistre de fait, à travers cette catégorie de handicapés, les effets d'une « usure » au travail.

Évolution de la part des plus de 40 ans dans la DEFM (indice base 100 en 1996)

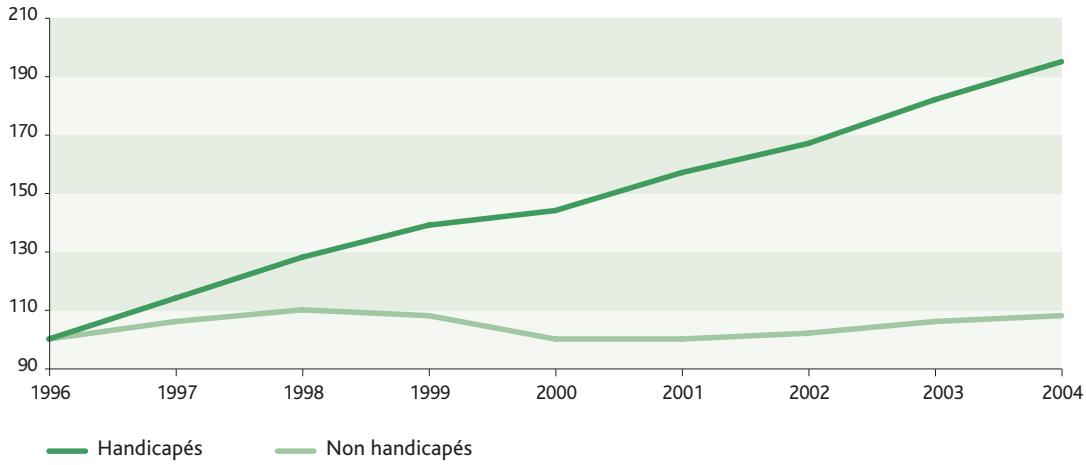

DEFM de décembre 1996 à 2004 - France métropolitaine
Source : ANPE/PERSEE

Un faible niveau de formation

82 % des demandeurs d'emploi handicapés ont un niveau de formation inférieur (36 %) ou égal (46 %) au CAP/BEP (56 % pour les autres publics).

Cependant, par rapport à 1996, il y a en proportion moins de niveaux inférieurs au CAP/BEP (-11 points) mais davantage de niveaux CAP/BEP (+5 points) et Bac (+4 points).

Les demandeurs d'emploi ayant un handicap léger (catégorie A) ont, dans près d'un cas sur deux, le niveau CAP/BEP.
Les titulaires d'une pension d'invalidité sont les plus nombreux à ne pas avoir atteint le niveau CAP/BEP (43 %) mais ils ont également, plus fréquemment que la moyenne, un niveau supérieur au Bac.
Les handicapés de catégorie C sont aussi un peu plus nombreux d'un niveau inférieur au CAP/BEP (39 %) tout en comptant la part la plus importante de niveaux supérieurs au Bac (8 %).

Une moindre qualification

Par rapport aux autres publics, la population handicapée comporte davantage d'employés non qualifiés (29 % contre 19 %), de manœuvres ou ouvriers spécialisés (18 % contre 10 %) et moins d'agents de maîtrise et de cadres (6 % contre 18 %).

Par rapport à 1996, on note davantage d'employés, qualifiés (+5 points) ou non qualifiés (+5 points) parmi les demandeurs d'emploi handicapés.

Les titulaires d'une rente pour accident du travail comptent la plus grande part d'ouvriers qualifiés (23 %), d'agents de maîtrise/techniciens (8 %) et de cadres (6 %).
Les bénéficiaires d'une pension d'invalidité sont un peu plus souvent que la moyenne employés qualifiés (35 %), agents de maîtrise/techniciens (5 %) ou cadres (4 %).
Les handicapés de catégorie C sont les moins qualifiés : 24 % d'entre eux sont manœuvres ou ouvriers spécialisés et 30 % sont employés non qualifiés.

Qualification selon la catégorie de handicap

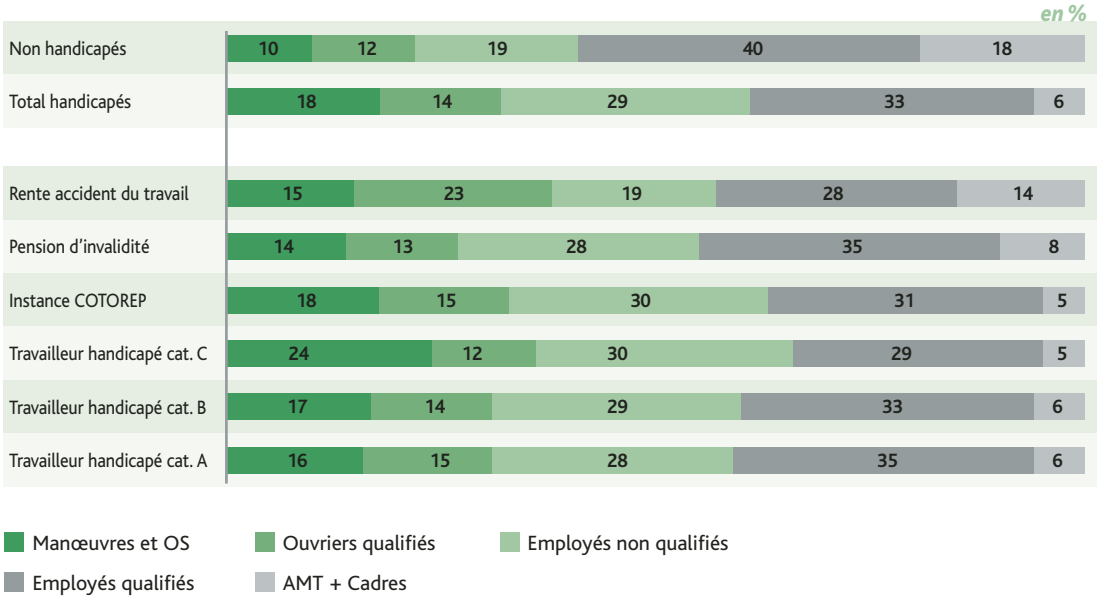

DEFM 1+2+3+6+7+8 de 2004 - France métropolitaine
Source : ANPE/PERSEE

Une recherche d'emploi à temps partiel mais moins d'activités réduites

La recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel (catégorie 2 ou 7) concerne 29 % des demandeurs d'emploi handicapés (12 % pour les autres publics).

Cette proportion est particulièrement importante pour les titulaires d'une pension d'invalidité (60 %) et pour les handicaps les plus lourds (catégorie C : 37 %).

Les demandeurs d'emploi handicapés effectuent moins d'activités réduites pendant leur période de chômage que les autres publics (18 % contre 31 %, au cours du mois de décembre 2004), qu'il s'agisse d'activités réduites de plus ou de moins de 78 heures.

Le métier recherché

Plus de deux demandeurs d'emploi handicapés sur trois recherchent un emploi dans l'une des six catégories professionnelles suivantes :

- **Personnel des services aux personnes et à la collectivité, qui regroupe 23 % des demandeurs d'emploi handicapés**
Parmi eux, on retrouve les agents de gardiennage et d'entretien, métier où la proportion de demandeurs handicapés est la plus importante (42 %), ainsi que les agents de sécurité et de surveillance (18 %).

- **Personnel des services administratifs et commerciaux**
Il s'agit d'agents administratifs d'entreprise, des services au public ou d'agents d'accueil.
Près de la moitié des demandeurs handicapés à la recherche d'un poste d'agent d'accueil recherche en outre un temps partiel.

Ces deux précédentes catégories professionnelles rassemblent 63 % des effectifs féminins handicapés (22 % chez les hommes).

- **Personnel du transport et de la logistique**
Les personnes handicapées recherchent dans ce secteur un emploi de conducteur-livreur ou de transport en commun, d'agent du stockage et de la répartition des marchandises ou d'agent de manipulation et de déplacement des charges.

- **Personnel de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique**, en particulier les polymainteniciens (techniciens de maintenance polyvalents). Ils représentent 24 % de demandeurs d'emploi handicapés.

- **Personnel de l'agriculture**
Il s'agit essentiellement de jardiniers d'espaces verts (22 % de personnes handicapées) mais également de maraîchers-horticulteurs (12 %).

- **Personnel des industries de process**
Le métier d'agent main de finition, contrôle et conditionnement (réalisation à la main d'opérations de finition, de conditionnement ou de contrôle à tout stade de la production) comporte 11 % de demandeurs handicapés qui, pour près d'un tiers, recherchent un emploi à temps partiel.

Ce métier comporte une majorité de femmes.

Métiers où plus d'un demandeur sur dix est handicapé (part des demandeurs handicapés dans la demande d'emploi)

DEFM 1+2+3+6+7+8 de décembre 2004 (effectifs de demandeurs handicapés supérieurs à 1 000) - France métropolitaine
Source : ANPE/PERSEE

Un chômage **PLUS LONG** et **PLUS RÉCURRENT**

Un chômage de longue durée très massif

Le chômage de longue durée (un an au moins d'inscription) touche 47 % des demandeurs d'emploi handicapés (35 % pour les autres publics). Pour 24 % (contre 15 %), il s'agit d'un chômage de très longue durée (deux ans d'inscription ou plus).

Par rapport à décembre 2003, la hausse du chômage de longue durée est un peu plus importante pour les demandeurs d'emploi handicapés que pour les autres publics (respectivement +9 % et +6 %).
La part du chômage de longue durée augmente avec le degré de handicap : de 47 % pour la catégorie A à 50 % pour la catégorie C.
Les bénéficiaires d'une rente pour accident du travail sont un peu moins touchés par le chômage de longue durée (42 %).

Ancienneté d'inscription selon la catégorie de handicap

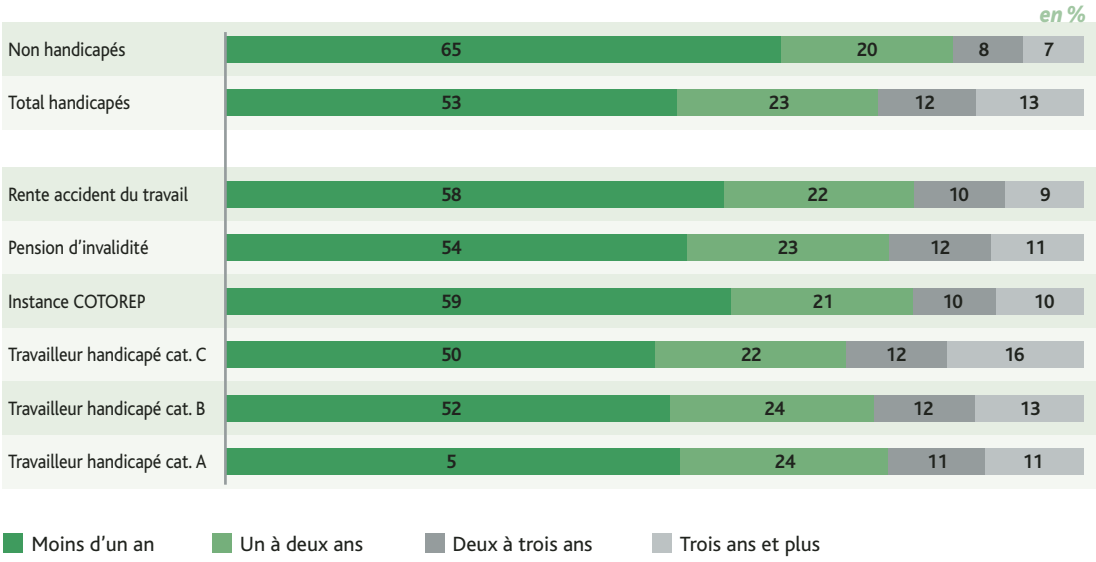

DEFM 1+2+3+6+7+8 de décembre 2004 - France métropolitaine
Source : ANPE/PERSEE

Inscription et récurrence

En 2004, 262 000 demandes d'emploi de catégories 1, 2 ou 3 ont été enregistrées pour des personnes dont le handicap est connu lors de l'inscription[1].
Ce nombre est en hausse de 2 % par rapport à l'an dernier (-1 % pour les autres publics). Les demandeurs d'emploi handicapés s'inscrivent plus souvent que les autres publics suite à un licenciement autre qu'économique (16 % contre 12 %), en particulier les titulaires d'une pension d'invalidité ou d'une rente pour accident du travail. Ces derniers sont également les plus nombreux à s'inscrire en raison d'un licenciement économique.

Pour l'ensemble des publics handicapés, la récurrence, c'est-à-dire la réinscription depuis la précédente demande (quelle que soit la date

1 - Les inscriptions des demandeurs d'emploi handicapés sont sous-estimées car il avait été évalué que dans environ 13 % des cas, ces demandes étaient comptabilisées dans les flux d'entrée des publics non handicapés, l'information relative au handicap étant parfois connue un ou plusieurs mois après l'inscription à l'Agence [cf. « Le chômage des personnes handicapées : portrait statistique », Les Essentiels, juin 2001].

d'annulation de cette demande antérieure), est particulièrement forte puisqu'elle concerne plus des trois quarts des demandes d'emploi enregistrées en 2004 (+8 points par rapport à 2000). Elle est de 61 % pour les autres publics.
Les titulaires d'une pension d'invalidité ou d'une rente pour accident du travail ont connu moins souvent que les autres demandeurs d'emploi handicapés une période précédente de chômage.

Suivi longitudinal de deux cohortes de demandeurs d'emploi

On observe durant 36 mois la situation des demandeurs d'emploi, handicapés ou non, qui se sont inscrits en 2000.

Les demandeurs d'emploi handicapés sont plus souvent que les autres continûment au chômage. Un an après leur inscription, plus d'un tiers d'entre eux n'a pas cessé d'être inscrit (contre un quart des autres publics) ; trois ans après ces proportions sont respectivement de 8 % et 5 %.

Les demandeurs d'emploi handicapés alternent aussi, plus souvent que les autres, les périodes de chômage et de non-chômage. Ainsi, la majorité d'entre eux a connu au moins deux périodes de chômage au cours de la période observée : 47 % en deux ans d'inscription et 58 % en trois ans d'inscription (soit environ 7 points de plus que l'ensemble des demandeurs d'emploi).

Suivi sur trois ans de la situation mensuelle des demandeurs d'emploi inscrits en 2000

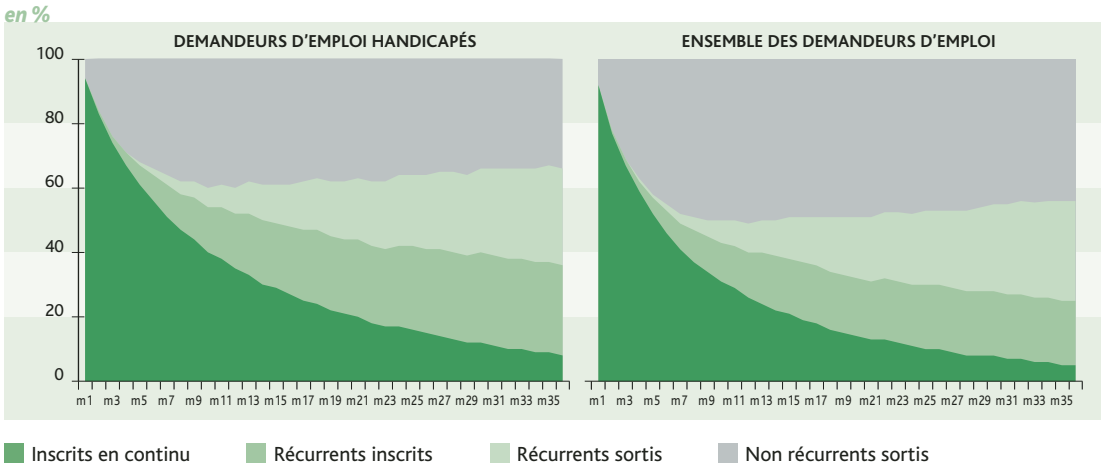

Source : ANPE/Fichier Historique statistique-échantillon au 12e du 31 mars 2004

Lecture : 36 mois après leur inscription, 8 % des demandeurs d'emploi handicapés sont toujours inscrits sans jamais être sortis de la liste des demandeurs d'emploi (inscrits en continu) contre 5 % pour l'ensemble des demandeurs ; un tiers des demandeurs d'emploi handicapés est sorti du chômage et n'a eu qu'une période de chômage (44 % pour l'ensemble des demandeurs) ; 58 % ont connu plusieurs périodes de chômage (28 % sont sortis le 36e mois et 30 % sont de nouveau inscrits le 36e mois).

Situation au mois M et suivi entre le mois d'inscription et le mois M

EN %	AU 6E MOIS		AU 12E MOIS		AU 24E MOIS		AU 36E MOIS	
	DETH	DE	DETH	DE	DETH	DE	DETH	DE
Inscrits en continu	56	46	35	26	17	11	8	5
Récurrents inscrits	8	7	17	14	25	19	28	20
Récurrents sortis	2	2	8	9	22	22	30	31
Non récurrents sortis	35	45	39	51	37	47	33	44
TOTAL	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : ANPE/Fichier Historique statistique-échantillon au 12e du 31 mars 2004

Selon l'enquête sur les sorties du chômage, lorsqu'il s'agit de qualifier à grands traits leur parcours professionnel, les demandeurs d'emploi handicapés déclarent, plus souvent que les autres publics, avoir travaillé régulièrement puis alterné des périodes de chômage et de travail ou n'avoir connu que des alternances de périodes de travail et de chômage.

AIDES/RESSOURCES quelques résultats

Les demandeurs d'emploi handicapés sont un peu plus nombreux que les autres publics à percevoir le RMI (13 % contre 10 % à fin décembre 2004). Compte tenu de leur ancienneté de chômage, ils bénéficient également davantage de l'ASS (allocation spécifique de solidarité) : plus du quart des demandeurs d'emploi handicapés, indemnisables en décembre 2004, bénéficie de l'ASS (contre 8 % pour les publics non handicapés).

La proportion de personnes bénéficiant du RMI est la plus importante pour les handicapés de catégorie A (16 %) et décroît avec le degré de handicap.

Ainsi, ils ne sont plus que 7 % chez les handicapés de catégorie C qui par ailleurs sont les plus nombreux à être indemnisables en ASS (36 %).

Les titulaires d'une pension d'invalidité ou d'une rente pour accident du travail sont peu nombreux à percevoir le RMI (respectivement 2 % et 6 %) mais sont les plus nombreux à percevoir l'ARE (allocation d'aide au retour à l'emploi).

L'AAH (Allocation aux adultes handicapés)
L'allocation aux adultes handicapés est un minimum social. Elle est financée par l'État et versée par la caisse d'allocations familiales, sous conditions de ressources, aux personnes de 20 ans et plus atteintes d'une incapacité permanente supérieure ou égale à 80 % (ou de 50 à 80 % en cas d'impossibilité de se procurer un emploi).

Un complément d'allocation peut être attribué aux bénéficiaires de l'AAH. Il permet aux personnes adultes handicapées qui vivent dans un logement indépendant, de couvrir les dépenses supplémentaires qu'elles ont à supporter pour les adaptations nécessaires à une vie à domicile.

Ainsi, fin décembre 2004, près de 727 000 personnes étaient bénéficiaires de l'AAH versée par la caisse nationale d'allocations familiales. Plus de 155 000 personnes percevaient un complément d'AAH[1].

L'ACTP (Allocation compensatrice pour l'aide d'une tierce personne)
L'allocation compensatrice pour l'aide d'une tierce personne est versée, par le département, aux personnes atteintes d'une incapacité d'au moins 80 % qui ont besoin de l'aide d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie courante et ne bénéficient pas d'un avantage analogue au titre d'un régime de sécurité sociale.

L'ACTP peut se cumuler avec l'AAH, un avantage de vieillesse ou d'invalidité et une allocation chômage.

Fin décembre 2004, plus de 107 000 personnes handicapées étaient bénéficiaires de l'ACTP[2].

1 Source : CNAF, tableau des bénéficiaires des prestations légales dans les CAF de la Métropole.

2 Source : DREES, « Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2004 », Études et résultats à paraître.

LES EMPLOIS RETROUVÉS à la sortie du chômage

La sortie du chômage

Si la part des demandeurs d'emploi handicapés dans la demande d'emploi en stock est de 7 %, elle ne représente que 5 % des sorties de l'année 2004. Il y a eu, en 2004, 285 800 demandes d'emploi sorties pour les personnes handicapées, soit +2 % par rapport à 2003.

Les reprises d'emploi déclarées concernent 19 % des personnes handicapées mais l'estimation à partir de l'enquête trimestrielle sur les sorties du chômage montre que les reprises d'emploi pour les publics handicapés représentent en fait 31 % des sorties de 2004 (contre 47 % pour les autres demandeurs d'emploi).

Les demandes d'emploi sorties de personnes handicapées selon le motif d'annulation

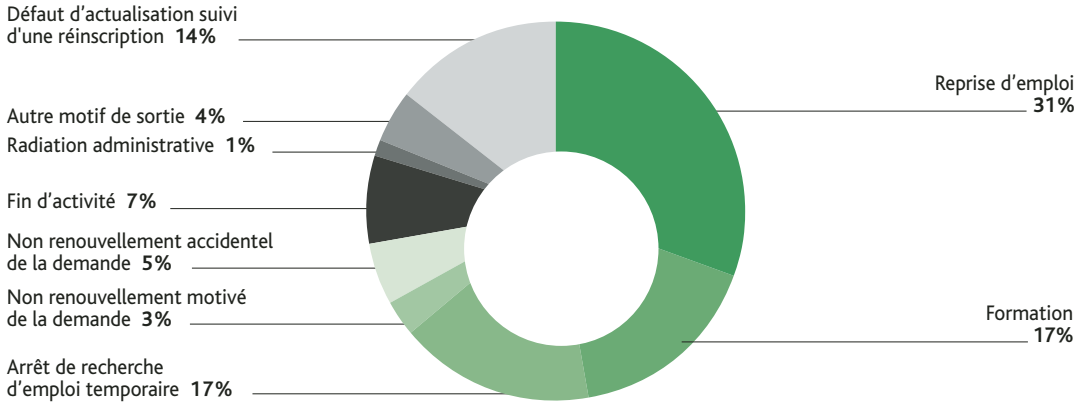

DES 1+2+3 de mars+juin+septembre+décembre 2004 ré-estimées - France métropolitaine
Source : Enquête sur les sorties du chômage ANPE-DARES

L'emploi retrouvé : plus de contrats aidés et de travail à temps partiel

L'enquête sur les sorties du chômage indique que c'est par l'intermédiaire de l'ANPE que 28 % des demandeurs d'emploi handicapés sortis vers l'emploi ont pu entrer en contact avec leur employeur.

Par ailleurs, les personnes handicapées sont un peu plus nombreuses que les autres publics à avoir effectué auparavant un stage de formation ou eu un contrat chez leur employeur (respectivement 6 % et 9 %).

L'emploi retrouvé est, dans 29 % des cas, un contrat à durée indéterminée (-4 points par rapport aux autres publics) et pour 32 % un contrat à durée déterminée (-3 points).
23 % des demandeurs d'emploi handicapés ont retrouvé un emploi par le biais d'un contrat aidé (6 % pour les non handicapés).

L'emploi occupé est pour 41 % des personnes handicapées un emploi à temps partiel (22 % pour les autres publics), celles-ci souhaitant davantage que les autres publics conserver un emploi à temps partiel.

L'employeur à la sortie du chômage est, dans 23 % des cas, un établissement public (15 % pour les personnes n'ayant pas de handicap).
Les personnes handicapées sont également plus nombreuses que les autres publics à travailler dans une association (13 %), chez un artisan ou un commerçant (9 %).

Les entretiens et actions

Au cours de l'année 2004, un peu plus d'un million d'entretiens (1 106 000) ont concerné des demandeurs d'emploi handicapés (soit 8 % du total des entretiens).
Parmi ces entretiens, 518 000 étaient des entretiens de type PAP, ce qui représente 7 % des entretiens PAP.

Compte tenu de leur ancienneté au chômage, les publics handicapés sont relativement plus nombreux dans les phases les plus élevées d'actualisation du PAP : ils représentent 4 % en phase 1, 18 % en phase 6 et 22 % en phase 7.

Dans le cadre de la co-traitance avec le réseau Cap Emploi ou de prestations internes à l'ANPE, les demandeurs handicapés bénéficient de façon très intensive de l'offre de service accompagnement, ce dès les premières phases de PAP et plus encore avec la prolongation du chômage : en phase 7 de PAP (trois ans d'ancienneté), ils représentent 49 % des accompagnements emploi ou projet.

Part des demandeurs d'emploi handicapés (dont accompagnement) selon la phase de PAP

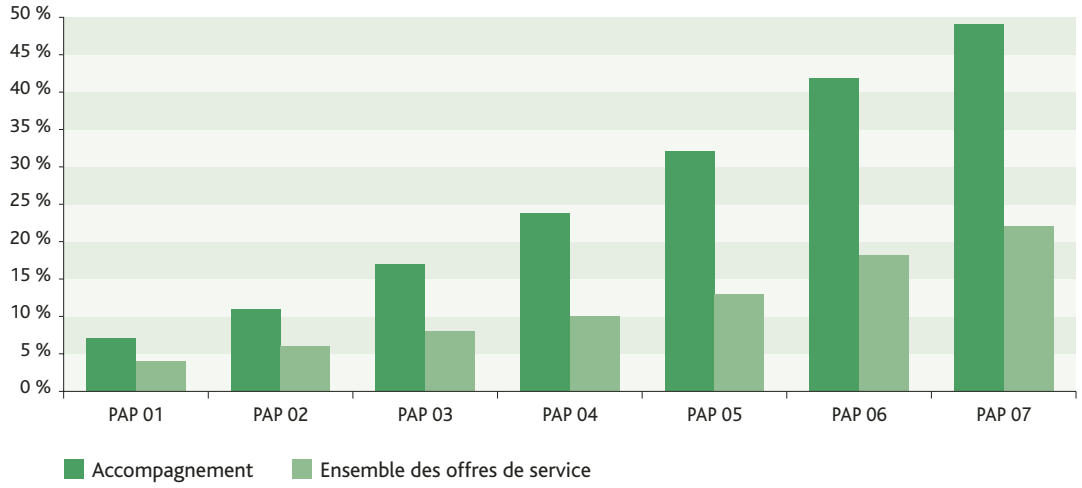

Entretiens PAP catégories 1+2+3+6+7+8 année 2004
Source : ANPE/PERSEE

Au cours de l'année 2004, près de 51 000 demandeurs d'emploi handicapés sont entrés en accompagnement dans le réseau Cap Emploi : 46 % d'entre eux avaient moins de six mois d'inscription au moment de leur prise en charge par ce réseau de co-traitance et 32 % étaient demandeurs d'emploi de longue durée.

Par ailleurs, plus de 54 000 actions de formation ont été prescrites au cours de l'année 2004 aux demandeurs d'emploi handicapés, 12 % dans le domaine du développement personnel, 9 % dans celui du secrétariat ou de la bureautique et 7 % dans celui du transport.

Les mises en relation sur des offres d'emploi

551 000 mises en relation sur des offres d'emploi ont été effectuées en 2004 en faveur des demandeurs d'emploi handicapés, 74 % d'entre elles concernant un contrat de travail normal (87 % pour les autres publics).

Pour le public handicapé, les mises en relation s'effectuent davantage sur des contrats aidés, en particulier sur des CIE, CES et CEC.

Il y a eu, en 2004, plus de 45 000 mises en relation positives pour des demandeurs handicapés, dont 55 % sur un contrat de travail normal (75 % pour les autres publics). 70 % des bénéficiaires d'une rente pour accident du travail accèdent à ce type de contrat.
Le CES regroupe près d'un quart des mises en relation positives chez les publics handicapés (10 % pour les autres publics).

Les mesures pour l'emploi

En 2004, 17 % des CIE (contrat initiative emploi) ont été signés en faveur des travailleurs handicapés, ce qui représente près de 17 000 contrats. Dans le secteur non marchand, les contrats en faveur des personnes handicapées représentent 13 % de l'ensemble des CES (contrat emploi solidarité) et 15 % des CEC (contrat emploi consolidé).

L'AGEFIPH Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

L'AGEFIPH gère le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Issue de la loi du 10 juillet 1987, elle a pour objet de favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail.
Son budget est abondé par les contributions des entreprises qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.
Les financements de l'AGEFIPH s'adressent :
- aux entreprises privées et aux employeurs du secteur privé ;
- aux personnes handicapées bénéficiaires de la loi du 10 juillet 1987 faisant l'objet d'une insertion dans le secteur privé ;
- aux opérateurs de terrain (Cap Emploi [cf. encadré suivant], organismes de formation et de bilan, milieu protégé...).

L'AGEFIPH intervient à toutes les étapes de l'insertion professionnelle : placement et maintien dans l'emploi, création d'activité, conseil, formation, aménagement des postes de travail...
232 000 interventions de l'AGEFIPH ont bénéficié aux personnes handicapées au cours de l'année 2004, soit +5 % par rapport à 2003*.

LE RÉSEAU CAP EMPLOI

Le réseau Cap Emploi est constitué des Equipes de Préparation et de Suite du Reclassement (EPSR) et des Organismes d'Insertion et de Placement (OIP), organismes régis par la convention du 15 février 1994 signée entre l'État et l'AGEFIPH.

Il aide les personnes bénéficiaires de la loi du 10 juillet 1987 à trouver un emploi durable en milieu ordinaire de travail. Il concourt également à la démarche d'insertion des personnes handicapées : accueil, information, aide pour surmonter les difficultés de la vie quotidienne (logement, transport...), préparation et adaptation à l'emploi, suivi du placement, maintien dans l'emploi.
Au cours de l'année 2004, le réseau Cap Emploi a contribué à 46 500 placements (+1 % par rapport à 2003)*.

* Source : Rapport annuel 2004 de l'AGEFIPH

Les **DONNÉES**

24 | Tableau 1 Demandes d'emploi en fin de mois par catégorie de handicap

24 | Tableau 2 Demandes d'emploi en fin de mois par catégorie d'inscription

25 | Tableau 3 Demandes d'emploi en fin de mois par sexe

25 | Tableau 4 Demandes d'emploi en fin de mois par âge

26 | Tableau 5 Demandes d'emploi en fin de mois par niveau de formation

26 | Tableau 6 Demandes d'emploi en fin de mois par qualification

27 | Tableau 7 Demandes d'emploi en fin de mois par catégorie professionnelle du ROME

28 | Tableau 8 Demandes d'emploi en fin de mois par emploi/métiers ROME

29 | Tableau 9 Demandes d'emploi en fin de mois par ancienneté d'inscription

29 | Tableau 10 Demandes d'emploi enregistrées par motif d'inscription

30 | Tableau 11 Demandes d'emploi enregistrées selon la récurrence

30 | Tableau 12 Demandes d'emploi sorties par motif d'annulation

31 | Tableau 13 Entretiens (dont offre de service accompagnement) selon le statut PAP

31 | Tableau 14 Actions de formation préconisées par domaine

32 | Tableau 15 Mises en relation sur des offres d'emploi selon la nature du contrat

Tableau 1

Demandes d'emploi en fin de mois par catégorie de handicap

	DEFM DÉCEMBRE 2004	
Mutilé de guerre et assimilé	5 451	1,9 %
Travailleur handicapé cat. A	57 322	20,5 %
Travailleur handicapé cat. B	143 852	51,4 %
Travailleur handicapé cat. C	37 611	13,4 %
Instance COTOREP	19 745	7,1 %
Pension d'invalidité	12 612	4,5 %
Rente accident du travail	3 162	1,1 %
TOTAL	**279 755**	**100,0 %**

Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 - France métropolitaine

Tableau 2

Demandes d'emploi en fin de mois par catégorie d'inscription

	DEFM DÉCEMBRE 2004			STRUCTURE									ÉVOLUTION ANNUELLE	
	Total	Handicapés	% Handicapés	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleurs handicapés cat. A	cat. B	cat. C	Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés	Handicapés	Non handicapés
Catégorie 1	2 513 221	159 328	6,3 %	62,3 %	62,0 %	58,1 %	51,1 %	61,7 %	28,0 %	62,0 %	57,0 %	64,2 %	3,0 %	-0,3 %
Catégorie 2	450 751	75 357	16,7 %	11,2 %	20,2 %	25,8 %	35,2 %	24,8 %	58,1 %	16,9 %	26,9 %	10,2 %	6,3 %	-1,1 %
Catégorie 3	299 711	19 068	6,4 %	7,8 %	5,9 %	6,3 %	7,9 %	8,0 %	10,0 %	9,4 %	6,8 %	7,7 %	20,6 %	4,0 %
Catégories 1+2+3	**3 263 683**	**253 753**	**7,8 %**	**81,4 %**	**88,1 %**	**90,2 %**	**94,2 %**	**94,5 %**	**96,2 %**	**88,3 %**	**90,7 %**	**82,1 %**	**5,2 %**	**0,0 %**
dont : 1+2+3 hors AR	2 762 665	230 478	8,3 %	67,7 %	78,5 %	81,8 %	87,2 %	88,4 %	90,2 %	78,6 %	82,4 %	69,0 %	4,1 %	-1,1 %
1+2+3 AR	501 018	23 275	4,6 %	13,6 %	9,6 %	8,5 %	6,9 %	6,0 %	6,0 %	9,6 %	8,3 %	13,0 %	16,2 %	6,3 %
Catégorie 6	477 338	16 850	3,5 %	12,0 %	8,0 %	6,3 %	3,5 %	3,8 %	1,5 %	7,7 %	6,0 %	12,6 %	13,8 %	11,6 %
Catégorie 7	84 084	6 190	7,4 %	2,4 %	2,5 %	2,4 %	1,8 %	1,1 %	1,8 %	1,6 %	2,2 %	2,1 %	5,7 %	7,1 %
Catégorie 8	122 721	2 962	2,4 %	4,3 %	1,4 %	1,0 %	0,5 %	0,6 %	0,5 %	2,4 %	1,1 %	3,3 %	28,8 %	30,8 %
Catégories 6+7+8	**684 143**	**26 002**	**3,8 %**	**18,6 %**	**11,9 %**	**9,8 %**	**5,8 %**	**5,5 %**	**3,8 %**	**11,7 %**	**9,3 %**	**17,9 %**	**13,2 %**	**14,1 %**
Total activités réduites	1 185 161	49 277	4,2 %	32,3 %	21,5 %	18,2 %	12,8 %	11,6 %	9,8 %	21,4 %	17,6 %	31,0 %	14,6 %	10,6 %
CATÉGORIES 1+2+3+6+7+8	**3 947 826**	**279 755**	**7,1 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**5,9 %**	**2,3 %**

France métropolitaine

Tableau 3

Demandes d'emploi en fin de mois par sexe

	DEFM DÉCEMBRE 2004			STRUCTURE									ÉVOLUTION ANNUELLE	
	Total	Handicapés	% Handicapés	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleurs handicapés cat. A	cat. B	cat. C	Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés	Handicapés	Non handicapés
Hommes	1 863 321	161 502	8,7 %	46,8 %	53,1 %	58,6 %	63,7 %	58,3 %	50,4 %	76,8 %	57,7 %	46,4 %	4,4 %	2,0 %
Femmes	2 084 505	118 253	5,7 %	53,2 %	46,9 %	41,4 %	36,3 %	41,7 %	49,6 %	23,2 %	42,3 %	53,6 %	7,8 %	2,5 %
TOTAL	**3 947 826**	**279 755**	**7,1 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**5,9 %**	**2,3 %**

Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 - France métropolitaine

Tableau 4

Demandes d'emploi en fin de mois par âge

	DEFM DÉCEMBRE 2004			STRUCTURE									ÉVOLUTION ANNUELLE	
	Total	Handicapés	% Handicapés	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleurs handicapés cat. A	cat. B	cat. C	Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés	Handicapés	Non handicapés
- 25 ans	714 812	12 676	1,8 %	8,1 %	3,8 %	3,6 %	9,1 %	6,4 %	0,6 %	1,8 %	4,5 %	19,1 %	3,2%	3,4%
25 à 29 ans	622 270	19 622	3,2 %	15,4 %	7,2 %	5,9 %	11,4 %	7,5 %	1,5 %	3,5 %	7,0 %	16,4 %	2,1%	2,3%
30 à 39 ans	1 126 983	68 790	6,1 %	33,2 %	26,7 %	23,3 %	30,5 %	23,9 %	11,8 %	16,1 %	24,6 %	28,8 %	3,4%	1,4%
40 à 49 ans	885 019	97 316	11,0 %	25,8 %	36,4 %	36,2 %	30,1 %	33,4 %	31,7 %	32,2 %	34,8 %	21,5 %	7,6%	3,3%
50 ans et +	598 742	81 351	13,6 %	17,6 %	25,8 %	30,9 %	18,8 %	28,7 %	54,4 %	46,4 %	29,1 %	14,1 %	7,3 %	0,9 %
TOTAL	**3 947 826**	**279 755**	**7,1 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**5,9 %**	**2,3 %**

Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 - France métropolitaine

Tableau 5

Demandes d'emploi en fin de mois par niveau de formation

	DEFM DÉCEMBRE 2004			STRUCTURE									ÉVOLUTION ANNUELLE	
	Total	Handicapés	% Handicapés	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleurs handicapés cat. A	cat. B	cat. C	Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés	Handicapés	Non handicapés
Niveau < CAP/BEP	834 739	101 604	12,2 %	24,5 %	33,8 %	36,1 %	39,1 %	39,2 %	42,8 %	36,2 %	36,3 %	20,0 %	1,9 %	-3,0 %
Niveau CAP/BEP	1 458 681	128 027	8,8 %	38,1 %	48,7 %	46,6 %	42,0 %	44,5 %	38,9 %	46,7 %	45,8 %	36,3 %	7,4 %	2,0 %
Niveau Bac	726 203	30 783	4,2 %	18,3 %	11,5 %	10,8 %	10,8 %	10,4 %	9,9 %	9,5 %	11,0 %	19,0 %	11,2 %	5,0 %
Niveau > Bac	887 379	18 891	2,1 %	18,9 %	5,8 %	6,4 %	8,0 %	5,6 %	7,5 %	7,1 %	6,8 %	23,7 %	10,0 %	5,6 %
Non précisé	40 824	450	1,1 %	0,3 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,8 %	0,5 %	0,2 %	1,1 %	-3,6 %	-5,1 %
TOTAL	**3 947 826**	**279 755**	**7,1 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**5,9 %**	**2,3 %**

Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 - France métropolitaine

Tableau 6

Demandes d'emploi en fin de mois par qualification

	DEFM DÉCEMBRE 2004			STRUCTURE									ÉVOLUTION ANNUELLE	
	Total	Handicapés	% Handicapés	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleurs handicapés cat. A	cat. B	cat. C	Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés	Handicapés	Non handicapés
Manœuvres et OS	423 104	49 847	11,8 %	10,7 %	16,4 %	17,2 %	24,4 %	18,3 %	14,5 %	15,1 %	17,8 %	10,2 %	1,6 %	-1,0 %
Ouvriers qualifiés	470 484	39 362	8,4 %	13,6 %	14,6 %	14,2 %	11,7 %	15,4 %	13,1 %	23,2 %	14,1 %	11,8 %	1,8 %	-1,9 %
Employés non qualifiés	776 102	80 244	10,3 %	18,9 %	28,1 %	29,1 %	29,8 %	29,8 %	28,2 %	19,2 %	28,7 %	19,0 %	8,8 %	5,1 %
Employés qualifiés	1 560 384	92 451	5,9 %	41,8 %	34,8 %	33,3 %	28,9 %	31,2 %	35,3 %	27,6 %	33,0 %	40,0 %	7,8 %	3,0 %
AMT	365 961	12 404	3,4 %	8,3 %	4,5 %	4,5 %	3,6 %	3,5 %	4,8 %	8,1 %	4,4 %	9,6 %	6,0 %	3,7 %
Cadres	316 716	4 981	1,6 %	6,5 %	1,4 %	1,6 %	1,5 %	1,5 %	3,6 %	6,4 %	1,8 %	8,5 %	0,1 %	0,6 %
Non précisé	35 075	466	1,3 %	0,3 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,3 %	0,5 %	0,3 %	0,2 %	0,9 %	1,3 %	-3,7 %
TOTAL	**3 947 826**	**279 755**	**7,1 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**5,9 %**	**2,3 %**

Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 - France métropolitaine

Tableau 7

Demandes d'emploi en fin de mois par catégorie professionnelle du ROME

	DEFM DÉCEMBRE 2004			STRUCTURE	
	Total	Handicapés	% Handicapés	Handicapés	Non handicapés
11 Personnel des services aux personnes et à la collectivité	671 337	65 057	9,7 %	23,3 %	16,5 %
12 Personnel des services administratifs et commerciaux	538 725	45 826	8,5%	16,4 %	13,4 %
13 Personnel de l'industrie hôtelière	185 955	10 029	5,4 %	3,6 %	4,8 %
14 Personnel de la distribution et de la vente	415 427	22 986	5,5 %	8,2 %	10,7 %
21 Profession des arts et du spectacle	162 766	3 319	2,0 %	1,2 %	4,3 %
22 Professionnels de la formation initiale continue	77 273	2 872	3,7 %	1,0 %	2,0 %
23 Professionnels de l'intervention sociale, du développement local et de l'emploi	126 501	5 723	4,5 %	2,0 %	3,3 %
24 Professions paramédicales	50 637	2 000	3,9%	0,7 %	1,3 %
31 Professions médicales	11 274	197	1,7%	0,1 %	0,3 %
32 Cadres administratifs et professionnels de l'information et de la communication	223 805	6 063	2,7 %	2,2 %	5,9 %
33 Cadres commerciaux	130 795	2 787	2,1 %	1,0 %	3,5 %
41 Personnel de l'agriculture et de la pêche	111 256	15 192	13,7 %	5,4 %	2,6 %
42 Personnel du B.T.P. et de l'extraction	200 905	11 634	5,8 %	4,2 %	5,2 %
43 Personnel du transport et de la logistique	351 262	34 192	9,7 %	12,2 %	8,6 %
44 Personnel de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique	235 643	21 702	9,2 %	7,8 %	5,8 %
45 Personnel de l'industrie de process	104 391	9 988	9,6 %	3,6 %	2,6 %
46 Personnel des autres industries (matériaux souples, industries graphiques, ameublement et bois)	49 495	3 876	7,8 %	1,4 %	1,2 %
47 Personnel de type artisanal	66 992	5 214	7,8 %	1,9 %	1,7 %
51 Maîtrise industrielle	7 791	471	6,0 %	0,2 %	0,2 %
52 Techniciens industriels	82 698	5 671	6,9 %	2,0 %	2,1 %
53 Cadres techniques de l'industrie	63 340	1 174	1,9 %	0,4 %	1,7 %
61 Techniciens, agents de maîtrise et cadres hors industrie	51 965	3 514	6,8 %	1,3 %	1,3 %
Non précisé	27 593	268	1,0 %	0,1 %	0,7 %
TOTAL	**3 947 826**	**279 755**	**7,1 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 - France métropolitaine

Tableau 8

Demandes d'emploi en fin de mois par emploi/métiers ROME (effectifs de personnes handicapées supérieurs à 1 000)

		DEFM DÉCEMBRE 2004		
		Total	Handicapés	% Handicapés
12121	Agent administratif d'entreprise	98 427	15 730	16,0 %
11122	Agent de service de collectivité	131 717	15 041	11,4 %
12112	Agent d'accueil	59 993	10 735	17,9 %
43311	Agent du stockage et de la répartition des marchandises	104 084	10 535	10,1 %
41113	Jardinier d'espaces verts	47 806	10 389	21,7 %
11211	Nettoyeur de locaux et de surfaces	98 405	10 136	10,3 %
11222	Agent de sécurité et de surveillance	49 731	8 723	17,5 %
11112	Intervenant à domicile	112 880	8 211	7,3 %
43312	Agent de manipulation et de déplacement des charges	82 826	7 887	9,5 %
11221	Agent de gardiennage et d'entretien	18 424	7 649	41,5 %
11113	Intervenant auprès d'enfants	141 900	7 404	5,2 %
43113	Conducteur-livreur	58 546	7 330	12,5 %
12131	Secrétaire bureautique polyvalent	120 782	7 276	6,0 %
45412	Agent main de finition, contrôle et conditionnement	59 235	6 783	11,5 %
44341	Polymaintenicien	24 281	5 810	23,9 %
11111	Employé de ménage à domicile	63 469	5 418	8,5 %
12132	Secrétaire bureautique spécialisé	115 564	5 298	4,6 %
14223	Vendeur en équipement de la personne	97 179	3 834	3,9 %
13211	Aide de cuisine	30 036	3 486	11,6 %
14111	Employé de libre-service	51 719	3 430	6,6 %
43114	Conducteur de transport de marchandises (route)	42 362	3 172	7,5 %
44131	Agent de montage-assemblage de la construction mécanique	37 527	2 888	7,7 %
42233	Peintre en bâtiment	40 343	2 686	6,7 %
14112	Hôte de caisse libre-service	38 425	2 538	6,6 %
44111	Agent d'usinage des métaux	27 923	2 491	8,9 %
42111	Assistant des travaux publics et du gros oeuvre	34 294	2 145	6,3 %
14212	Vendeur en produits frais (détail)	32 913	1 981	6,0 %
23151	Educateur-intervenant éducatif	31 981	1 811	5,7 %
42114	Ouvrier de la maçonnerie	30 992	1 807	5,8 %
12161	Agent administratif des services au public	11 766	1 786	15,2 %
52321	Technicien en maintenance informatique	17 319	1 686	9,7 %
43112	Conducteur de transport en commun (route)	11 997	1 647	13,7 %
22211	Formateur	25 399	1 634	6,4 %
41112	Maraîcher-horticulteur	13 689	1 579	11,5 %
13212	Cuisinier	32 615	1 476	4,5 %
32212	Créateur de support de communication visuelle	32 222	1 435	4,5 %
12142	Technicien des services comptables	31 547	1 420	4,5 %
43111	Conducteur de transport de particuliers	16 030	1 417	8,8 %
14221	Vendeur en produits utilitaires	11 538	1 407	12,2 %
23131	Animateur généraliste de loisirs	27 686	1 346	4,9 %
42211	Electricien du BTP	27 256	1 329	4,9 %
44213	Interconnecteur électronique	6 995	1 272	18,2 %
44212	Interconnecteur en matériel électronique et électromécanique	14 338	1 270	8,9 %
44321	Mécanicien de véhicules particuliers et industriels	22 130	1 263	5,7 %
14225	Vendeur en produits culturels et ludiques	23 465	1 176	5,0 %
44132	Soudeur	17 804	1 173	6,6 %
46125	Opérateur d'assemblage-montage des industries de l'habillement	19 364	1 157	6,0 %
13221	Employé polyvalent de restauration	17 875	1 111	6,2 %
14121	Caissier	10 271	1 098	10,7 %
45411	Opérateur sur machines de finition, contrôle et conditionnement	13 281	1 091	8,2 %
61223	Chargé d'études techniques du BTP	6 367	1 019	16,0 %

Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 - France métropolitaine

Tableau 9

Demandes d'emploi en fin de mois par ancienneté d'inscription

	DEFM DÉCEMBRE 2004			STRUCTURE									ÉVOLUTION ANNUELLE	
	Total	Handicapés	% Handicapés	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleurs handicapés cat. A	cat. B	cat. C	Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés	Handicapés	Non handicapés
moins de 6 mois	1 770 080	92 408	5,2%	41,4%	33,1%	32,0%	31,8%	38,8%	34,5%	37,8%	33,0%	45,7%	1,7%	-1,0%
6 mois à 1 an	748 714	54 769	7,3%	19,0%	19,8%	19,8%	18,2%	20,1%	19,3%	20,2%	19,6%	18,9%	6,0%	2,9%
1 à 2 ans	800 808	65 291	8,2%	19,8%	24,1%	23,8%	22,2%	21,2%	23,4%	22,2%	23,3%	20,1%	6,4%	3,3%
2 à 3 ans	333 490	32 221	9,7%	8,8%	11,5%	11,8%	11,7%	9,6%	11,7%	10,3%	11,5%	8,2%	15,9%	13,7%
3 ans et plus	294 734	35 066	11,9%	11,0%	11,5%	12,6%	16,1%	10,3%	11,0%	9,5%	12,5%	7,1%	7,6%	7,9%
Sous-total CLD	1 429 032	132 578	9,3%	39,6%	47,0%	48,2%	50,0%	41,1%	46,1%	42,0%	47,4%	35,3%	8,9%	6,5%
TOTAL	**3 947 826**	**279 755**	**7,1%**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**5,9 %**	**2,3 %**

Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 - France métropolitaine

Tableau 10

Demandes d'emploi enregistrées par motif d'inscription

	DEE ANNÉE 2004			STRUCTURE									ÉVOLUTION ANNUELLE	
	Total	Handicapés	% Handicapés	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleurs handicapés cat. A	cat. B	cat. C	Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés	Handicapés	Non handicapés
Lic. éco hors fin convention conversion	207 986	7 184	3,5 %	3,6 %	2,8 %	2,6 %	1,6 %	3,3 %	4,2 %	8,3 %	2,7 %	3,8 %	-7,4 %	-11,8 %
Fin convention conversion	3 491	207	5,9 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	-34,9 %	-44,6 %
Lic. éco PAP anticipé	137 362	3 870	2,8 %	2,2 %	1,4 %	1,5 %	1,4 %	1,2 %	1,2 %	4,0 %	1,5 %	2,6 %	15,0 %	12,2 %
Autre licenciement	681 058	41 269	6,1 %	11,7 %	14,7 %	14,8 %	7,8 %	26,2 %	35,8 %	27,0 %	15,8 %	12,2 %	5,3 %	1,0 %
Démission	297 524	6 716	2,3 %	4,5 %	2,5 %	2,4 %	3,2 %	2,5 %	1,9 %	3,4 %	2,6 %	5,6 %	-4,7 %	-5,8 %
Fin de contrat	1 482 339	52 667	3,6 %	27,5 %	21,3 %	20,4 %	21,9 %	14,8 %	11,2 %	20,3 %	20,1 %	27,3 %	-2,0 %	-2,0 %
Fin de mission	452 310	10 476	2,3 %	8,0 %	5,0 %	3,8 %	2,5 %	4,2 %	2,1 %	8,2 %	4,0 %	8,5 %	-0,9 %	-5,3 %
Première entrée	423 737	4 102	1,0 %	2,0 %	0,8 %	1,1 %	3,7 %	3,5 %	0,5 %	0,3 %	1,6 %	8,0 %	1,3 %	4,5 %
Reprise d'activité	192 497	13 353	6,9 %	4,4 %	4,3 %	4,9 %	6,4 %	5,4 %	6,8 %	3,3 %	5,1 %	3,4 %	13,8 %	11,3 %
Autres cas	1 612 024	122 125	7,6 %	36,1 %	47,2 %	48,4 %	51,5 %	38,9 %	36,3 %	25,1 %	46,6 %	28,5 %	3,3 %	0,1 %
TOTAL	**5 490 328**	**261 969**	**4,8 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**2,3 %**	**-0,8 %**

Catégories 1, 2, 3 - France métropolitaine

Tableau 11

Demandes d'emploi enregistrées selon la récurrence

	DEE ANNÉE 2004			STRUCTURE									ÉVOLUTION ANNUELLE	
	Total	Handicapés	% Handicapés	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleurs handicapés cat. A	cat. B	cat. C	Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés	Handicapés	Non handicapés
Dans le mois ou < 8 jours	107 294	6 763	6,3%	2,4 %	2,7 %	2,8 %	2,2 %	2,1 %	2,0 %	2,3 %	2,6 %	1,9 %	5,1%	7,8%
Mois-1 à mois-2	820 730	53 346	6,5%	18,4 %	21,0 %	21,1 %	22,1 %	17,3 %	13,5 %	13,5 %	20,4 %	14,7 %	5,5%	2,8%
Mois-3 à mois-5	838 293	47 465	5,7%	18,1 %	20,0 %	19,1 %	17,9 %	14,0 %	9,7 %	12,1 %	18,1 %	15,1 %	4,9%	2,5%
Mois-6 à mois-12	739 488	37 488	5,1%	15,0 %	15,6 %	14,8 %	14,2 %	11,4 %	8,4 %	13,1 %	14,3 %	13,4 %	4,7%	3,9%
Mois-12 et plus	907 064	55 497	6,1%	25,1 %	21,0 %	21,0 %	20,1 %	22,8 %	21,6 %	22,7 %	21,2 %	16,3 %	7,0%	9,4%
Récurrents	**3 412 869**	**200 559**	**5,9%**	**79,0 %**	**80,4 %**	**78,7 %**	**76,4 %**	**67,6 %**	**55,2 %**	**63,7 %**	**76,6 %**	**61,4 %**	**5,6%**	**4,8%**
Non récurrents	2 077 459	61 410	3,0%	21,0 %	19,6 %	21,3 %	23,6 %	32,4 %	44,8 %	36,3 %	23,4 %	38,6 %	-7,1%	-8,6%
TOTAL	**5 490 328**	**261 969**	**4,8%**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**5,9 %**	**2,3 %**

Catégories 1, 2, 3 - France métropolitaine

Tableau 12

Demandes d'emploi sorties par motif d'annulation*

	Handicapés	Non Handicapés
Reprise d'emploi	30,7%	47,4%
Formation	16,7%	12,3%
Arrêt de recherche d'emploi temporaire	16,5%	8,4%
Non renouvellement motivé de la demande	3,2%	3,1%
Non renouvellement accidentel de la demande	5,3%	5,7%
Fin d'activité	7,4%	3,2%
Radiation administrative	1,3%	1,6%
Autre motif de sortie	4,4%	4,1%
Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	14,4%	14,2%
TOTAL	**100,0%**	**100,0%**

** Ré estimées avec les données de l'enquête sur les sorties du chômage ANPE-DARES*
Catégories 1, 2, 3 - France métropolitaine

Tableau 13

Entretiens (dont offre de service accompagnement) selon le statut PAP

				Part des demandeurs d'emploi handicapés		
	Total	Handicapés	% Handicapés	Accompagnement renforcé service recherche	Accompagnement renforcé service projet	Ensemble
Entrée en PAP	**2 523 356**	**95 411**	**3,8 %**	7,2 %	6,0 %	6,5 %
PAP02	1 600 992	89 707	5,6 %	10,9 %	12,3 %	11,5 %
PAP03	1 209 235	92 720	7,7 %	16,6 %	18,8 %	17,4 %
PAP04	963 058	96 215	10,0 %	23,0 %	25,6 %	23,9 %
PAP05	638 128	85 988	13,5 %	31,5 %	33,6 %	32,2 %
PAP06	256 181	46 423	18,1 %	40,9 %	43,1 %	41,6 %
PAP07	50 355	11 224	22,3 %	49,4 %	49,1 %	49,3 %
PAP08 ou plus	2 349	608	25,9 %	60,7 %	53,6 %	58,4 %
Total entretiens PAP	**7 243 654**	**518 296**	**7,2 %**	**17,0 %**	**14,8 %**	**16,0 %**
Entretiens non PAP	**5 906 043**	**587 837**	**10,0 %**	**14,3 %**	**14,7 %**	**14,5 %**
Non précisé	218	17	7,8 %	30,8 %	9,1 %	20,8 %
TOTAL	**13 149 915**	**1 106 150**	**8,4 %**	**15,2 %**	**14,7 %**	**15,0 %**

Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 - France entière

Tableau 14

Actions de formation préconisées par domaine

	Handicapés	Non Handicapés
TOTAL	**54 313**	**943 342**
dont :		
Développement personnel	12,3 %	6,4 %
Secrétariat bureautique	9,2 %	6,2 %
Transport	6,9 %	6,1 %
Manutention	4,6 %	3,4 %
Action sociale	4,2 %	6,3 %
Langues	2,9 %	6,1 %
Informatique	2,8 %	2,4 %
Gestion financière	2,4 %	2,5 %
Commercialisation	2,3 %	3,2 %
Santé secteur sanitaire	2,3 %	4,8 %
Prévention sécurité	2,3 %	1,5 %
Direction d'entreprise	2,0 %	2,4 %

Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 - France entière

Tableau 15

Mises en relation sur des offres d'emploi selon la nature du contrat

				STRUCTURE	
	Total	Handicapés	% Handicapés	Handicapés	Non handicapés
Contrat initiative locale	8 735	592	6,8 %	0,1 %	0,1 %
Contrat de travail normal	8 363 240	407 351	4,9 %	73,9 %	87,2 %
Contrat d'apprentissage	77 437	1 575	2,0 %	0,3%	0,8 %
Contrat d'orientation	10 275	190	1,8 %	0,0 %	0,1 %
Contrat de qualification	111 005	3 011	2,7 %	0,5 %	1,2 %
Contrat d'adaptation	4 081	74	1,8 %	0,0%	0,0 %
Prise d'offres saisonnières	247 807	12 812	5,2%	2,3%	2,6 %
CAE-DOM (Contrat d'accès à l'emploi DOM)	11 463	274	2,4%	0,0 %	0,1 %
CES (Contrat emploi solidarité)	503 890	92 539	18,4 %	16,8 %	4,5 %
CIE (Contrat initiative emploi)	74 831	11 209	15,0 %	2,0 %	0,7 %
CEJ (Contrat emploi jeune)	38 338	748	2,0 %	0,1 %	0,4 %
CEC (Contrat emploi consolidé)	23 741	4 489	18,9 %	0,8 %	0,2%
Contrat d'insertion économique	65 501	7 129	10,9%	1,3 %	0,6 %
CES-CEC d'insertion économique	38 324	5 598	14,6%	1,0 %	0,4 %
Contrat de qualification adulte	5 218	444	8,5 %	0,1 %	0,1 %
GEIQ (Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification)	272	17	6,3 %	0,0 %	0,0 %
Emploi non salarié	25 609	787	3,1 %	0,1 %	0,3 %
Aide dégressive employeur	4 791	241	5,0 %	0,0 %	0,0 %
Contrat jeune en entreprise	29 757	721	2,4 %	0,1 %	0,3 %
Formation préalable à l'embauche	14 050	673	4,8 %	0,1 %	0,1 %
Stage d'accès à l'entreprise	5 347	251	4,7 %	0,0 %	0,1 %
Revenu minimum d'activité	3 082	314	10,2 %	0,1 %	0,0 %
Contrat jeune diplômé	39	0	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Contrat de professionnalisation jeune	7 237	129	1,8 %	0,0 %	0,1 %
Contrat de professionnalisation adulte	909	67	7,4 %	0,0 %	0,0 %
TOTAL	**9 674 979**	**551 235**	**5,7 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 - France entière

GLOSSAIRE

> Catégorie 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles au sens de l'article R. 311-3-3, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps.
Ces personnes ne doivent pas avoir exercé d'activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation.

> Catégorie 2 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles au sens de l'article R. 311-3-3, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel.
Ces personnes ne doivent pas avoir exercé d'activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation.

> Catégorie 3 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles au sens de l'article R. 311-3-3, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée déterminée temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée.
Ces personnes ne doivent pas avoir exercé d'activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation.

> Catégorie 4 : personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi.

> Catégorie 5 : personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi.

> Catégorie 6 : personnes non immédiatement disponibles au sens de l'article R. 311-3-3 (1°) à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée à plein temps, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.
Ces personnes ne doivent pas avoir exercé d'activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation.

> Catégorie 7 : personnes non immédiatement disponibles au sens de l'article R. 311-3-3 (1°) à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée à temps partiel, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.
Ces personnes ne doivent pas avoir exercé d'activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation.

> Catégorie 8 : personnes non immédiatement disponibles au sens de l'article R. 311-3-3 (1°) à la recherche d'un autre emploi, à durée déterminée, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.
Ces personnes ne doivent pas avoir exercé d'activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation.

L'**OBSERVATOIRE** de l'ANPE

Les **PUBLICATIONS**

MÉTIERS >

- Les métiers qui bougent ..... **octobre 2003**
  juin 2002/mars 2001/mars 2000/février 1999
- Le marché du travail des informaticiens ..... **juin 2000**

EMPLOI & ACTIVITÉ >

- Les employeurs qui recrutent par Internet ..... **avril 2005**
- Chômage et territoire : cartographie 2003 ..... **juillet 2004**
  juillet 2002
- Les anticipations des entreprises ..... **février 2005**
  février 2004/février 2003/février 2002
  mars 2001/mars 2000/septembre 1999/avril 1999
- Les emplois difficiles à pourvoir et les établissements recruteurs ..... **octobre 2001**
- Les difficultés de recrutement :
  tensions et réajustements sur le marché du travail ..... **février 2001**
- Y a-t-il des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs ? ..... **février 2000**
- Les demandeurs d'emploi qui exercent des activités réduites ..... **décembre 1998**
- Approches du recrutement ..... **décembre 1998**

PUBLICS >

- Les demandeurs d'emploi étrangers ..... **mars 2005**
- Le chômage des femmes - Portrait statistique ..... **décembre 2003**
  octobre 2000
- Le chômage des jeunes - Portrait statistique ..... **février 2003**
- Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RMI - Portrait statistique ..... **juin 2002**
- Le chômage des personnes handicapées - Portrait statistique ..... **septembre 2005**
  juin 2001
- Les chômeurs et le chômage ..... **juillet 2000**
- Le chômage des jeunes à partir du fichier historique ..... **juin 2000**

ACTES DES ENTRETIENS DE L'EMPLOI >

- Transitions et trajectoires : temps et enjeux de la mobilité professionnelle
  Les 3èmes Entretiens de l'Emploi ..... **19 et 20 mars 2003**
- Le recrutement dans le nouveau contexte économique et technologique
  Les 2èmes Entretiens de l'Emploi ..... **13 et 14 mars 2001**
- Les transformations du marché du travail
  Les 1ers Entretiens de l'Emploi ..... **30 et 31 mars 1999**

DOSSIERS DOCUMENTAIRES >

- Migrations internationales et gestion de l'emploi ..... **février 2005**
- La précarité de l'emploi ..... **novembre 2002**
- Les centres d'appels ..... **juin 2001**
- Les difficultés de recrutement ..... **février 2001**

>>>> disponible sur anpe.fr/observatoire

l'Observatoire de l'ANPE

LES ESSENTIELS

LE CHÔMAGE DES PERSONNES HANDICAPÉES : portrait statistique

Cet Essentiel dresse un bilan de la situation des personnes handicapées, sur le marché du travail, avant la mise en œuvre de la nouvelle loi du 11 février 2005. Cette loi prévoit notamment des mesures destinées à favoriser l'accès à la vie professionnelle des personnes handicapées.

anpe

Agence nationale pour l'emploi
Département Etudes, Evaluation et Statistiques
Le Galilée - 4, rue Galilée - 93198 Noisy-le-Grand Cedex
www.anpe.fr

Direction de la communication de l'ANPE © – Septembre 2005 – Nom de l'imprimeur : xxxxxxxxxxxxxxx – Réalisation : Setori